

Date de la convocation: 12/12/2014



Département de l'Hérault

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2014

Membres en exercice :

34

L'an deux mille quatorze et le dix huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: 18

Votants: 21

Présents: Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Kléber MESQUIDA, Martine

Pour: 21

OLMOS, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Francis BARTHES

Contre: 0

Représentés: Antoine MARTINEZ par Francis BOUTES, Francine MARTY par Jean

ARCAS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Gilbert

LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO, Bernard VIDAL, Yvan CASSILI

Absents:

Objet: Convention d'une ligne de trésorerie

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des subventions concernant les actions terminées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie doit être reconduite à hauteur de 600.000 € et sera ouverte par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée de 1 an.

Pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, le Syndicat Mixte s'engage à inscrire dans son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- l'autoriser à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € qui, par extension, pourrait être portée à un maximum de 800.000 € en fonction du retard des subventions,
- de lui donner mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie,

et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € qui, par extension, pourrait être portée à un maximum de 800.000 € en fonction du retard des subventions, et lui donne mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 18 décembre 2014.

Le Président, Francis BOUTES Mixte du

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 23/12/2014 034-253403554-20141218-2014 18 12 07-DE